

COMMUNE DE CHAPAREILLAN  
DEPARTEMENT DE L'ISERE ARRONDISSEMENT DE GRENOBLE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice	23
Présents	14
Votants	16

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 décembre, le Conseil Municipal de la Commune de CHAPAREILLAN dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Martine VENTURINI, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 décembre 2024

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 h 00 sous la présidence de Madame le Maire, Martine VENTURINI.

Présents : Martine VENTURINI, Emmanuelle GIOANETTI, Fabrice BLUMET, Annalisa DEFILIPPI, Roland SOCQUET-CLERC, Valérie SACLIER, Gilles FORTE, Sylvie THOME, Yann LIMOUSIN, Stéphane ROCHE, Valérie SEYSSEL, Nathalie UCHET, René PORTAY, Didier CHARAMELET.

Absents et Excusés : Gisèle MOTTA (pouvoir à Annelise DEFILIPPI), Malika MANCEAU, Franck SOMMÉ, Christopher DUMAS, Suan HIRSCH, Jean MIELLET (pouvoir à Didier CHARAMELET), Olivier BOURQUARD, Bruno BERLIOZ, Julie BOUILLOZ.

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DETR – RENOVATION DE LA SALLE POLYVALENTE  
67 – 17/12/2024**

Monsieur Roland SOCQUET-CLERC, Adjoint aux travaux, indique aux membres du conseil municipal que la commune de Chapareillan est éligible aux subventions octroyées par l'Etat dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Monsieur SOCQUET-CLERC présente l'avant-projet de rénovation de la salle polyvalente d'un montant de 1 425 093 € HT et propose de demander au titre de cette opération une subvention dans le cadre de la DETR.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**ADOpte** l'avant-projet de rénovation de la salle polyvalente

**ARRETE** le plan de financement comme suit :

Financement	Montant H.T. de la subvention	Date de la demande	Date d'obtention (joindre la copie de la décision d'octroi)	Taux
Union Européenne				
DETR	200 000 €	Janvier 2025		20 %
Autre(s) subvention(s) Etat (préciser)				
Région				
Département	200 000 €	Janvier 2025		20 %
Autres financements publics				
<b>Sous-total (total des subventions publiques)</b>	<b>400 000 €</b>			<b>40 %</b>
Participation du demandeur : - autofinancement - emprunt	1 025 093 €			60 %
<b>TOTAL</b>	<b>1 425 093 €</b>			<b>100 %</b>

DECIDE de solliciter l'octroi d'une subvention dans le cadre de la DETR pour le projet de rénovation de la salle polyvalente,  
AUTORISE le maire à signer tous les documents nécessaires à ce programme.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.  
POUR EXTRAIT CONFORME

La Secrétaire de séance  
Valérie SACLIER




Martine VENTURINI  
Maire

